

# Pour comprendre ces résultats

## Méthodologie et définitions

### Méthodologie

Les cartes présentées dans cet atlas sont dites «carroyées». Un carroyage est un découpage de l'espace géographique en mailles régulières de forme carrée et de taille fixe. Construit sans a priori sur ce que doivent être les zonages d'intervention ou de gestion, les carreaux permettent une vision impartiale des phénomènes.

La surreprésentation d'une sous-population (familles monoparentales, chômeurs de longue durée ...) se fait sous la forme d'un ou plusieurs contours irréguliers de couleur entourant les zones dans lesquelles la sous-population est, en proportion, particulièrement plus nombreuse qu'ailleurs. Le seuil de surreprésentation est fixé à la moitié supérieure de la médiane.

Le fond de carte bleu des cartes de surreprésentation représente la plus ou moins forte densité de population.

### Définitions :

**EPCI** : Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

La géographie des EPCI présentés dans ce dossier est celle de 2015.

**Prestations sociales** : Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques. Elles sont associées à six grandes catégories de risques :

- ✓ La vieillesse et la survie (pensions de retraite, pensions de réversion, prise en charge de la dépendance).
- ✓ La santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles).
- ✓ La maternité-famille (prestations familiales : prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants).
- ✓ La perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle.
- ✓ Les difficultés de logement (aides au logement).
- ✓ La pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux : revenu minimum d'insertion, RSA, minimum vieillesse, etc.).

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfices, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements), nets des impôts directs (impôts sur le revenu, CSG, CRDS, taxe d'habitation)

Le **niveau de vie** d'un ménage est le revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC).

Le nombre d'**unités de consommation** est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Le **niveau de vie médian** est la valeur qui partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un niveau de vie inférieur à cette valeur et l'autre moitié à un ménage qui dispose d'un niveau de vie supérieur à cette valeur.

**Taux de pauvreté** : proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé **seuil de pauvreté** (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) en ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On priviliege en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. En 2012 le seuil de pauvreté s'établit à 11 871 euros par an, soit 989 euros par mois.

Le **potentiel financier** d'un territoire : permet de comparer la richesse fiscale théorique dont dispose les EPCI. Il prend d'abord en compte la somme que produiraient les taxes directes locales si l'on appliquait aux bases d'imposition de ces taxes le taux moyen national relatif à chacune de ces taxes s'y ajoute certaines compensations attribuées au secteur communal (communes, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les syndicats à contributions fiscalisées).

## Pour comprendre ces résultats

### Pour en savoir plus

- Trois profils de quartiers de la politique de la ville liés à des contextes géo-économique différents - *Insee Analyse Centre-Val de Loire* n°30, mars 2017 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2663235>
- État d'avancement du Programme Nationale pour la Rénovation Urbaine (PNRU) :  
<http://www.anru.fr/index.php/fre/Programmes/Programme-National-pour-la-Renovation-Urbaine/Etat-d-avancement-du-programme-Mars-2017>
- Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) : rapport 2015 : <http://www.onpv.fr/publications>
- Base de données documentaires de la politique de la ville, contrats de ville : [http://sig.ville.gouv.fr/http://i.ville.gouv.fr/index.php/Document?title=&author=&author\\_id=&document\\_type\\_id=&topic\\_id=&topic\\_id\\_2=&plan\\_id=1&plan\\_id2=&zone\\_name=R%C3%A9gion&zone\\_code=24&zone\\_name2=&zone\\_code2=&date\\_from=&date\\_to=&sort\\_by=&searchType=1&commit=Lancer+la+recherche](http://sig.ville.gouv.fr/http://i.ville.gouv.fr/index.php/Document?title=&author=&author_id=&document_type_id=&topic_id=&topic_id_2=&plan_id=1&plan_id2=&zone_name=R%C3%A9gion&zone_code=24&zone_name2=&zone_code2=&date_from=&date_to=&sort_by=&searchType=1&commit=Lancer+la+recherche)
- Rapport de synthèse de la concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville, Ministère de l'égalité, des territoires et du logement - Ministère délégué à la ville - secrétaire général du Comité interministériel des villes, février 2013 - <http://www.ville.gouv.fr/?rapport-de-synthese-de-la>
- Villes au carré : <http://www.villesaucarre.fr/>